

**Rencontre à la préfecture lundi 6 avril 2020
14H30 - 17H45**

Autour de la table :

Le Préfet / le Directeur de la DIECCTE ainsi que la responsable du pôle T.

CFE-CGC / CFDT / CFTC / CGTR / FO / UNSA / 974

Avant le tour de table le Préfet explicite l'enjeu de la réunion :

- Proposer aux OS d'être « tête de réseau » pour faire circuler l'information (OS en direction de la Préfecture / Préfecture en direction des OS). Ceci afin d'éviter la multiplication des interlocuteurs. Cette proposition s'est faite aussi aux Organisations Professionnelles et d'autres acteurs en fin de semaine dernière.
- Poursuivre les échanges tout au long de la crise.

Les objectifs sont donc de faire remonter les besoins et les propositions. L'important est de permettre le dialogue social territorial.

- CFDT :
- Le président de l'Association du Dialogue Social Territorial de la Réunion (Jean-Pierre) profite de l'occasion pour rappeler que la structure se réunira cette semaine. Il souligne que l'activité de l'association est dépendante de moyens financiers et malgré les efforts depuis le départ de son existence cette dernière n'a pas pu avoir des financements nécessaires pour accomplir ses missions aidant au dialogue social territorial. Jean-Pierre précise que le chargé de missions travaille actuellement bénévolement pour l'ADSTR.
- Le Préfet confirme qu'il s'agit effectivement d'une question de moyens. Il rajoute qu'il ne faudra pas attendre l'après crise pour y apporter une réponse, ceci en attribuant des moyens de fonctionnement à la structure.

Ayant la parole la CFDT poursuit donc les discussions. Elle expose les éléments suivants :

- Mise en place d'une adresse COVID-19@cfdt.re pour obtenir les remontés de ses 16 000 adhérents.
- Les nombreuses sollicitations des salariés font émerger 2 types d'angoisse :
 - Au tout début de la crise = Se protéger pour protéger sa famille et ses collègues ;
 - Au fil des jours = peur ne pas pouvoir nourrir sa famille si l'activité devenait partielle ;
 - Ces 3 derniers jours = pas suffisamment de salaire pour pouvoir vivre jusqu'à la fin du mois car insuffisamment payé par l'employeur qui

prétexte un dispositif ne le permettant pas de régler les salaires entièrement car il va falloir attendre le remboursement de l'État. La CFDT souligne que l'État doit être ferme sur le paiement des salaires par les employeurs dans le cadre du dispositif activité partielle.

Jean-Pierre précise qu'on reprendra la parole pour évoquer les fonctions publiques.

- Préfet :
 - Un message sera adressé aux employeurs pour rappeler qu'ils doivent se soumettre à leurs obligations.
 - Afin de redémarrer l'activité les partenaires sociaux et les filières doivent se retrouver pour préparer les Plans de Continuité de l'Activité.

- Autre OS :
 - Préoccupations sont à court terme : ceux qui n'ont plus de revenu.
 - Démunie pour faire pression sur les patrons.
 - Les entreprises sont en réseaux sur le terrain.
 - Les salariés n'ont pas de relais.
 - En temps ordinaire les salariés ne se soignent pas ... alors imaginez en cette période !
 - Réclame un « guichet unique »
 - Préoccupation du salarié : « besoin son plat manger »
 - Au-delà des 84% qu'en est-il de la prise en charge des 16% restants que la ministre du travail a évoqué dans de récents échanges.
 - Besoins primaires : quoi sacrifier ?
 - Services publics ?
 - Y aura un après Covid-19
 - Nous avons besoin de contacts : loyers / eau / électricité etc...

- Autre OS :
 - Crise sanitaire sans précédent.
 - Priorité : santé / sécurité
 - Port et dock : pas de masques, insuffisance de matériels de protection.
 - On a connu des périodes de grève difficiles concernant les services publics, aujourd'hui ils sont très sollicités.
 - Situation difficile des salariés : 80% des artisans. (coiffure/boulangers...)
 - Mesures pour accompagner ces artisans ? prise en charge des salaires ? retard dans le paiement de l'état ?
 - Fond d'avance pour payer les salariés ?
 - Augmentation des prix des fruits et légumes ?
 - Contrôle des prix ?
 - État des lieux des moyens pour les entreprises ?

- Autre OS:
 - Compliqué d'avoir les bonnes réponses à faire aux adhérents.

- Beaucoup adhérents dans la santé : besoins de matériels / dépistage...
 - Salariés ont la peur au ventre en allant travailler.
 - Nombreux appels de TPE : manque d'informations par rapport à l'emploi, quoi faire et comment faire ?
 - Coiffeurs / boulangers sans matériels de protection, droit de retrait comment l'appliquer ?
 - Beaucoup d'adhérents dans l'éducation nationale disent que le dialogue est difficile avec le rectorat.
- Autre OS :
- Détresse incroyable de certains salariés.
 - Lecture d'un exemple d'un témoignage d'un salarié qui perd plus de la moitié de son salaire : 800 passe à 400 € = inacceptable !
 - Des entretiens préalables aux licenciements sont provoqués actuellement pour des motifs infondés en ces temps de crise ! faut faire arrêter ça !
- Autre OS :
- Comment demander aux salariés de maintenir l'activité quand il manque le matériel de protection ? exemple les personnels soignants.
 - Faut communiquer franchement sur la situation.
 - Faut rétablir la confiance.
 - Possibilité de subrogation pour les grosses boîtes ... mais pour les TPE ?
 - Faut créer un fond de solidarité...
- Autre OS :
- Souligne le courage des salariés.
 - Peu de dirigeants sont présents en front office.
 - Pour les TPE détresse totale chez certaines, comment taper aux portes des banques pour avoir un accès aux crédits ?
 - Réfléchir à une structure d'urgence.
 - Le manque de matériel est anxiogène pour les salariés.
- CFDT :
- Rétablir la confiance passe par de la transparence dans les communications : Où en sommes-nous sur les stocks de matériels et les stocks de médicaments pour les réanimations ?
 - Concernant les fonctions publiques :
 - Nous vous avons adressé des courriers aux autorités dont vous avez été destinataire et nous sommes sans réponse jusqu'à présent :
 - cas des étudiants infirmiers : juste rémunération;
 - cas de l'accueil des enfants des soignants par des personnels volontaires de l'Éducation Nationale = manquements dans l'application du protocole de mise en sécurité en cas d'élève malade.
- Ces 2 situations sont développées, le préfet prend des notes.*

- Nous avons aussi adressé un courrier afin de demander aux banques de faire des efforts en ne prélevant pas d'agios pour les foyers qui seraient en difficulté financière en lien avec des revenus à la baisse à cause de la crise sanitaire.
- Autre OS :
 - Réouverture du secteur automobile : rentabilité avant la santé !
 - Approvisionnements en pièces difficiles.
 - Certains patrons commencent à remettre le 13^{ième} mois en question.
 - Attention aux ruptures conventionnelles.
 - Les adhérents sont aux abois. Que dire aux salariés : pas d'intersyndicale...
 - Faudra revenir après la crise sur la question des services publics.
- Préfet :
 - Mettre en cohérence toutes les initiatives : les différentes mesures au niveau de la région, du département...
 - Répertorier la volumétrie des besoins en matériels (masques/gels...) en passant par les différentes filières afin de programmer la priorisation qu'en arrivera le temps de la distribution des arrivages.
 - Renseigner davantage les employeurs sur leurs obligations. Le complément du JIR paru samedi 4, reste insuffisant ...
 - Faut unifier l'information : OP/INTERPRO/CHAMBRES CONSULAIRES...
 - La préfecture peine à réagir face aux nombres très importants de situations particulières et ce considérant ses moyens actuels, d'où le besoin de mettre en place des têtes de réseaux pour répondre aux demandes.
 - Faut pouvoir inscrire les demandes dans un parcours.
 - Les bailleurs sociaux seront réunis pour une vraie prise en compte des situations particulières.
 - Encouragez les salariés à s'adresser à la Dieccte pour trouver des solutions à leur problématique en cas de non-application du droit, l'anonymat est assuré. Un rappel à l'ordre sera fait à l'employeur sans pour autant que le nom du salarié soit cité.
 - La Dieccte ne peut pas ordonner le paiement des salaires.
 - Mais elle peut dénoncer les infractions et informer les employeurs qu'ils ne continueront pas à bénéficier des aides de l'état à travers les différents dispositifs = forme de contravention.
- CFDT :
 - Jean-Pierre reformule fortement la demande au Préfet afin qu'il rappelle aux employeurs par le biais d'une information ferme leurs obligations d'appliquer les règles des dispositifs actuels, que les salaires soient payés.
 - Là où il y a un expert-comptable les mesures sont respectées puisqu'ils sont garants du réglementaire.
 - Lorsque les salaires sont versés, le problème des loyers sont réglés... Les Réunionnais garantissent un toit à leur famille quitte à se serrer la

ceinture par ailleurs. Ils comprennent très bien quand activité partielle ils n'ont pas 100% de leur salaire et sont conscients que c'est la survie de leur emploi qui est en jeu.

- Autre OS :
 - Comme en 2008/2009 ne faut-il pas mettre en place des « médiateurs » (banquiers/IEDOM...) pour aider les petites entreprises à accéder aux crédits ? Mais la procédure prend du temps, 3 mois à l'époque... peut être faire du reporting pour certaines demandes...
- Préfet :
 - La procédure à déjà été actée, les délais sont très courts.
 - Oui pour une information ferme, cela sera fait.
 - Rappel de l'enjeu : organiser / unifier l'information ... mise en place de têtes de réseaux
 - Une liste de référents/interlocuteurs sera fournie, dans les jours prochains, aux têtes de réseaux pour que les questions des salariés puissent trouver des réponses.
- CFDT :
 - En tant qu'administrateur de HLM, Jean-Pierre annonce que dans le cadre de l'action logement une commission a été créée pour étudier au cas par cas les situations particulières.
 - Présentation des difficultés que rencontre certaines professions à faire garder leurs enfants en crèche dans la mesure où ces dernières ne sont pas prioritaires et que certains employeurs mettent la pression sur les salariés pour un retour à l'emploi sans se soucier des frais supplémentaires occasionnés par une reprise du travail. Le cas des 120 € du reste à charge pour garde d'enfant des caissières est cité en exemple.
 - Avant la fin de la rencontre je lui demande si on peut compter sur une réponse aux différents courrier pour éviter d'aller présenter le contenu à la presse afin d'éviter des difficultés à la situation.
- Préfet :
 - Pour conclure demande aux syndicats présents s'ils acceptent d'être tête de réseau : Oui de la part des personnes présentes.
 - Rappelle son désir de travailler en étroite collaboration avec les représentants des salariés.
 - Rajoute qu'on doit éviter de rajouter de crises à la crise ... qu'il a une quantité de courriers tous urgents... et qu'il fait le nécessaire.
 - Précise que d'autres rencontres seront programmées.
 - rappelle-les enjeux/objectifs présentées tout au long de la rencontre (voir plus haut).